Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/07/2024 - 18518 - 2017 B 01896 - 830 607 347 - ABCI

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa N°15948*06

Désignation de l'entreprise	Eurl ABCI	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	10 BIS AVENUE DE LA VERTONNE 44120 VERTOU	
SIRET	8 3 0 6 0 7 3 4 7 0 0 0 3 6	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12

Déposé au Greffe le 25 JUIN 2024 sous le N° 18518
RCS N°

Exercice N clos le 31/12/2023

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	121 166	030 91 171	29 995
	Immobilisations financières * (1)	040	4 340	042	4 340
	Total I (5)	044	125 506	048 91 171	34 335
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	97 127	052	97 127
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	3 377	066	3 377
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	229 325	070	229 325
	Créances (2) — Autres * (3)	072	2 337	074	2 337
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	2 198	086	2 198
	Charges constatées d'avance *	092	5 447	094	5 447
	Total II	096	339 811	098	339 811
	Total général (I + II)	110	465 317	112 91 171	374 145

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	500
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	42 509
	Report à nouveau	134	-1 476
	Résultat de l'exercice	136	29 302
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	75 834
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	18 801
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	8 198
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	73 800
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 33 344)	172	161 256
	Comptes courants d'associés	173	36 255
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	298 311
	Total général (I + II + III)	180	374 145

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	10 772
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	14 845
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	3 417

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

R.L

EURL ABCI

EURL au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 10 BIS AVENUE DE LA VERTONNE 44120 VERTOU
RCS n°830607347- RCS NANTES

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 JUIN 2024

Le 10/06/2024
à 09h00
10 BIS AVENUE DE LA VERTONNE 44120 VERTOU

Le soussigné M LEGRAND Richard, associé unique, de la société EURL ABCI, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :
M LEGRAND Richard, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023.

A pris les décisions suivantes :
- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération de la Gérance
- Situation des comptes courants de l'associé à la date de clôture.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'associé unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 29 301,68 Euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

R.L.

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 29 301,68 Euros formant un résultat affectable de 29 301,68 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 27 825,52 Euros ;
- Au report à nouveau 1 476,16 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Ratification de la rémunération de la Gérance

L'associé unique approuve la rémunération nette de la Gérance de 40 000,00 Euros, versée au titre de l'exercice.

- Soit pour l'associé unique, une rémunération nette de 40 000,00 Euros.
La société a pris à sa charge, les cotisations sociales, obligatoires et facultatives de l'associé unique, liées à la fonction de la Gérance.
La société a pris en charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.

L'associé unique a pu prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Décision N° 4 - Situation du compte courant de l'associé à la date de clôture

L'associé unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 36 255,47 Euros.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à VERTOU,
Le 10/06/2024.

Signature de l'associé unique, M LEGRAND Richard :

SARL ABCI
10 bis Avenue de la Vertonne - 44120 VERTOU
Port : 06 76 80 20 19 - Fixe : 02 40 03 65 93
Mail : abci.legrand@orange.fr
Siret : 830 607 347 00036

R.L.

EURL ABCI

EURL au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 10 BIS AVENUE DE LA VERTONNE 44120 VERTOU
RCS n°830607347- RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le 10 juin 2024, à 09 h 00, le soussigné M LEGRAND Richard, associé unique de la société EURL ABCI dont le siège social est situé au siège social, a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur LEGRAND Richard.
Le Président constate que :
Sont présents :
- Monsieur LEGRAND Richard, représentée par , propriétaire de 50,00 parts, représentant 50,00 voix, Gérant de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :
- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31/12/2023.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération de la Gérance
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.
La discussion est ouverte.
Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de 29 301,68 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 29 301,68 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 27 825,52 Euros ;
- Au report à nouveau pour 1 476,16 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des exercices précédents.

R.L.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'associé unique du 10/06/2024.

Signature de la Gérance :

Monsieur LEGRAND Richard



SARL ABCI
10 bis Avenue de la Vertonne - 44120 VERTOU
Port : 06 76 80 20 19 - Fixe : 02 40 03 65 93
Mail : abci.legrand@orange.fr
Siret : 830 607 347 00036

R.L

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Eurl ABCI

Adresse 10 BIS AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

Activité (s) exercée (s) Travaux de plâtrerie N° Siret 83060734700036

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions		1 210		1 210
Installations techniques, matériels & outillages	65 789	2 732		68 521
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport	65 337	7 847	25 161	48 022
Autres immobilisations corporelles	2 997	416		3 413
Total des immobilisations corporelles	**134 122**	**12 205**	**25 161**	**121 166**
Immobilisations financières	1 700	2 640		4 340
TOTAL GÉNÉRAL	**135 822**	**14 845**	**25 161**	**125 506**

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Total des immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions			27		27
Inst. techniques, matériels & out.		40 694	8 949		49 642
Inst. générales agenc. divers					
Matériel de transport		56 718	6 997	24 799	38 916
Autres immobilisations corporelles		2 222	364		2 586
Total des immobilisations corporelles		**99 634**	**16 337**	**24 799**	**91 171**
TOTAL GÉNÉRAL		**99 634**	**16 337**	**24 799**	**91 171**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	4 340		4 340
Créances de l'actif circulant	231 662	231 662	
Charges constatées d'avance	5 447	5 447	
TOTAL GÉNÉRAL	**241 449**	**237 109**	**4 340**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	18 801	8 029	10 772	
Fournisseurs et comptes rattachés	73 800	73 800		
Autres dettes	197 512	197 512		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	**290 113**	**279 341**	**10 772**	

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Autres engagements donnés	123

14 JUIN 2024
GREFFE TRIBUNAL
COMMERCE

44,50 €

EURL ABCI

EURL au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 10 BIS AVENUE DE LA VERTONNE 44120 VERTOU
RCS n°830607347- RCS NANTES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
2 Bis Quai François Mitterrand
44262 NANTES
44262 Nantes Dedex 2

Vertou, le 10/06/2024

Objet : Formalité de dépôt des comptes

Madame, Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint, pour la formalité de dépôt des comptes de l'exercice comptable de notre société clos au 31/12/2023, un exemplaire :

- de l'extrait du procès-verbal d'assemblée générale.
- un chèque de 44,50 euros en règlement de vos frais et pour lequel nous vous remercions de nous adresser une facture.

En application des dispositions de l'article L 232-25 nouveau du Code de commerce, nous vous remercions de ne pas procéder à la publication du compte de résultat que la société souhaite conserver confidentiel.

A cet effet nous vous transmettons la déclaration de confidentialité des comptes annuels conformément aux dispositions de l'article R123-111-1 du Code de commerce.

Vous souhaitant une bonne réception des présentes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Greffier, nos salutations distinguées.

Signature de la Gérance

Monsieur LEGRAND Richard

SARL ABCI
10 bis Avenue de la Vertonne - 44120 VERTOU
Port : 06 76 80 20 19 - Fixe : 02 40 03 65 93
Mail : abci.legrand@orange.fr
Siret : 830 607 347 00036

R.L